

SOMMAIRE

A - ASSURANCE VIEILLESSE RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE (CNAV)	A10
■ Organisation de la branche vieillesse	A10
FINANCEMENT DE L'ASSURANCE VIEILLESSE	A20
■ Cotisation vieillesse	A20
■ Fonds de solidarité vieillesse et fonds de réserve	A21
■ Financement par un tiers : assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)	A22
ASSURANCES VOLONTAIRES	A30
■ Assurance volontaire vieillesse	A30
■ Assurance volontaire des expatriés	A31
INFORMATION DU SALARIÉ AU REGARD DE SES DROITS	A40
■ Relevé de carrière (Compte individuel)	A40
■ Constitution du dossier de liquidation	A41
■ Droit à l'information - RIS et estimation indicative globale	A42
CALCUL DE LA PENSION VIEILLESSE	A50
■ Ouverture des droits	A50
■ Méthode de calcul	A51
■ Calcul du salaire annuel moyen	A52
■ Coefficients de revalorisation applicables au 1 ^{er} janvier 2021	A53
■ Circulaires CNAV n° 2007-19, n° 2007-2, n° 2007-3	A54
TAUX DE PENSION	A60
■ Principe général	A60
■ Liquidation au titre des cas particuliers	A61
■ Calcul du taux de pension	A62
■ Tableau à lecture directe du taux de pension	A63
■ Maintien de l'âge à taux plein à 65 ans	A64

DURÉE D'ASSURANCE AU RÉGIME GÉNÉRAL	A70
■ Règle du prorata au 1/150 ^e - passage progressif au 172 ^e	A70
■ Périodes cotisées	A71
■ Périodes rachetées	A72
■ Rachat des années d'études supérieures et années incomplètes (VPLR)	A73
■ Versement pour la retraite (VPLR) à tarif préférentiel	A74
■ Assurance volontaire vieillesse des rapatriés	A75
■ Périodes assimilées	A76
■ Majorations de la durée d'assurance	A77
■ Validations particulières	A78
■ Périodes d'apprentissage	A79
PENSION PAYÉE	A80
■ Minimum des pensions	A80
■ Maximum des pensions	A81
■ Majoration de pension "surcote"	A82
AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES	A90
■ Majoration pour enfants	A90
■ Majoration conjoint à charge	A91
■ Majoration tierce personne	A92
DÉPARTS ANTICIPÉS À LA RETRAITE	A100
■ Salariés ayant commencé à travailler jeunes	A100
■ Salariés handicapés	A101
■ Retraite liée à l'incapacité permanente	A102
■ Retraite liée à la pénibilité : compte C2P	A103
PRÉLÈVEMENTS SUR LES PENSIONS	A110
■ Cotisation d'assurance maladie	A110
■ Prélèvements sociaux (CSG, CASA, CRDS)	A111
■ Prélèvement en fonction du domicile fiscal	A112
PENSION DE SUBSTITUTION	A120
■ Généralités	A120
RETRAITE PROGRESSIVE	A130
■ Champ d'application professionnel	A130
■ Détermination de la fraction de pension	A131

CUMUL EMPLOI-RETRAITE	A140
■ Principe de cessation d'activité	A140
■ Cumul emploi-retraite limité	A141
■ Cumul emploi-retraite et départs anticipés	A142
■ Limite de cumul des activités particulières	A143
■ Cumul emploi-retraite des élus locaux	A144
■ Circulaires CNAV portant sur le cumul emploi-retraite	A145
DEMANDE DE LA RETRAITE	A150
■ Imprimé de demande	A150
■ Date d'effet de la pension	A151
■ Nationalité et résidence	A152
■ Couverture sociale du retraité	A153
■ Demande déposée auprès de plusieurs régimes	A154
PAIEMENT DES PRESTATIONS	A160
■ Revalorisation des pensions	A160
■ Paiement des pensions	A161
■ Versement forfaitaire unique : pensions liquidées avant le 01/01/2016	A162
■ Décès de l'assuré	A163
■ Assuré présumé absent	A164
■ Saisies sur pensions	A165
■ Prescription	A166
PENSION DE RÉVERSION	A170
■ Bénéficiaires	A170
■ Calcul de la pension de réversion	A171
■ Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	A172
■ Plafond de ressources à ne pas dépasser pour ouvrir droit à la pension de réversion	A173
■ Tableau de synthèse sur la réversion du régime général	A174
PLAFONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE	A180
■ Montants successifs du plafond de Sécurité sociale en valeur annuelle	A180
LA RÉFORME DES RETRAITES : LOI N° 2014-40 DU 20 JANVIER 2014	A190
■ Synthèse de la réforme des retraites	A190

B - ARRCO : RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS - RÉGIME UNIQUE AGIRC-ARRCO

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RÉGIME - INFORMATION

B10

- ARRCO : Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés B10
- Employeurs relevant du champ d'application de l'Accord B11
- Groupe de gestion pluri-régimes (AGIRC-ARRCO) B12
- Droit à l'information et RSI B13

CHAMP D'APPLICATION PROFESSIONNEL ET TERRITORIAL

B20

- Accord du 8 décembre 1961 et loi de généralisation du 29 décembre 1972 B20
- Articles 17 à 20 de l'ANI du 17 novembre 2017 B21
- Intégration des régimes professionnels B22
- Extensions territoriales AGIRC-ARRCO B23

CHAPITRE EN RÉSERVE

B30

COTISATIONS

B40

- Assiette de cotisations B40
- Taux de cotisations : opérations obligatoires B41
- Taux d'appel - contribution d'équilibre opérations obligatoires B42
- Ventilation de la cotisation B43
- Validations dues à l'augmentation du taux de cotisations B44
- Recouvrement B45
- Synthèse B46

CALCUL DE LA RETRAITE

B50

- Système par points B50

VALIDATIONS GRATUITES DE DROITS À LA RETRAITE

B60

- Validation des périodes de guerre et service national B60
- Périodes d'indemnisation par le régime général de Sécurité sociale B61
- Périodes de chômage total ou partiel B62
- Autres périodes B63
- Situation des participants dispensés de tout ou partie de leur activité B64
- Cessation complète d'activité financée par l'employeur B65
- Cessation complète d'activité financée par un organisme tiers à l'employeur B66
- Bénéficiaires d'un contrat spécifique "Plan Emploi" ouvrant droit à validations B67
- Rachat de points années d'études supérieures et années incomplètes (articles 46 à 49 de l'ANI du 17 novembre 2017) B68

MAJORATIONS**B70**

- Majorations pour enfants B70
- Majoration pour ancienneté (points acquis avant le 01/01/99) B71

CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE LA RETRAITE AGIRC-ARRCO**B80**

- Liquidation dans le cadre du règlement du régime AGIRC-ARRCO B80
- Tableau des coefficients de minoration B81
- Cas particuliers B82
- Condition de liquidation sans décote B83
- Coefficient applicable avec ou sans décote B84
- Départs à compter de 2019 - coefficients de solidarité ou majoration B85

LIQUIDATION DE LA RETRAITE AGIRC-ARRCO**B90**

- Date d'entrée en jouissance de la retraite B90
- Cessation d'activité et cumul emploi-retraite B91
- Retraite progressive B92
- Pièces justificatives B93
- Phases de la liquidation des retraites ARRCO B94
- CICAS - Centre d'information conseil et accueil des salariés B95

PAIEMENT DES ALLOCATIONS**B100**

- Modalités de règlement B100
- Prélèvement sur les retraites B101
- Prélèvements sociaux (CSG, CRDS, CASA) B102

ALLOCATIONS DE RÉVERSION**B110**

- Droits des conjoints survivants et ex-conjoints : décès antérieur au 01/07/96 B110
- Droits des conjoints survivants et ex-conjoints : décès postérieur au 01/07/96 B111
- Allocation d'orphelins B112
- Dispositions concernant la mise en place du régime unique ARRCO B113
- Tableau de synthèse B114
- Partage des droits B115

ANCIEN SYSTÈME DE RETRAITE (AVANT LE 01/01/99)**B120**

- Ancien système par annuité B120
- Historique salaires référence B121
- Valeurs du point ancien régime B122

C - AGIRC - RÉGIME DES CADRES ET ASSIMILÉS - RÉGIME UNIQUE AGIRC-ARRCO

LISTE DES INSTITUTIONS MEMBRES DE L'AGIRC	C10
■ Institutions adhérentes	C10
■ Institutions ayant cessé d'adhérer à l'AGIRC	C11
■ Groupe de gestion pluri-régimes (AGIRC-ARRCO)	C12
■ Droit à l'information et RSI	C13
CHAMP D'APPLICATION CONVENTION COLLECTIVE DU 14 MARS 1947	C20
■ Organisation de l'AGIRC	C20
■ Champ d'application de la convention	C21
INTÉGRATION DE RÉGIMES PROFESSIONNELS À L'AGIRC	C30
■ Profession bancaire	C30
■ Personnels des organismes de Sécurité sociale - CPPOSS	C31
■ Régimes agricoles	C32
CHAPITRE EN RÉSERVE	C40
EXTENSIONS TERRITORIALES	C50
■ Dispositions générales	C50
BÉNÉFICIAIRES	C60
■ Cadres des articles 4, 4 bis et 36 de la convention	C60
■ Cadres supérieurs	C61
■ Absence de cotisations	C62
ASSIETTE DE COTISATIONS	C70
■ Définition de l'assiette	C70
■ Tranches de salaire	C71
TAUX DE COTISATION RETRAITE	C80
■ Taux contractuel	C80
■ Ventilation du taux de cotisation	C81
■ Taux d'appel	C82
■ Cotisations à compter du 1 ^{er} janvier 2019	C83

GARANTIE DE COTISATIONS	C90
■ Principe	C90
■ Forfaits pour les articles 36	C91
■ Contribution exceptionnelle et temporaire - CET	C92
■ Garantie minimale de points - GMP	C93
AUTRES COTISATIONS SPÉCIFIQUES CADRES	C100
■ Accord national interprofessionnel prévoyance des cadres	C100
■ Cotisation APEC - association pour l'emploi des cadres	C101
■ Participant à employeurs multiples	C102
CALCUL DE LA RETRAITE	C110
■ Formule de calcul	C110
■ Salaire de référence (prix d'achat du point)	C111
■ Valeurs du point retraite	C112
POINTS GRATUITS	C120
■ Période d'incapacité de travail : maladie-maternité-invalidité jusqu'au 31 décembre 2001	C120
■ Période d'incapacité de travail : règles applicables à compter du 01/01/02	C121
■ Calcul des points gratuits : périodes de maladie-maternité-invalidité	C122
■ Périodes de chômage	C123
■ Périodes de préretraite	C124
■ Exemple de calcul de validation des périodes de chômage et de préretraite	C125
■ Périodes de guerre et de détention provisoire	C126
RACHAT DE POINTS - ANNÉES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES & ANNÉES INCOMPLÈTES	C130
■ Rachat de points années d'études supérieures	C130
MAJORATION DE POINTS	C140
■ Majoration pour enfant né ou élevé	C140
LIQUIDATION DE LA RETRAITE	C150
■ Liquidation sans abattement	C150
■ Liquidation avec ou sans abattement	C151
■ Coefficient minorant ou majorant temporaire à compter de 2019	C152

PAIEMENT**C160**

- Demande de retraite

C160

CUMUL EMPLOI-RETRAITE**C170**

- Cessation d'activité et cumul emploi-retraite
- Retraite progressive

C170

C171

RÉVERSION**C180**

- Droits des conjoints survivants pour un décès antérieur au 1^{er} mars 1994 C180
- Droits des conjoints survivants pour un décès postérieur au 1^{er} mars 1994 et avant le 1^{er} janvier 2019 C181
- Pension de réversion AGIRC : tableau récapitulatif C182
- Partage des droits C183

D - ACCORDS PORTANT DISPOSITIONS COMMUNES ARRCO-AGIRC

ACCORDS PORTANT DISPOSITIONS COMMUNES ARRCO/AGIRC D10

- Accords du 25 avril 1996 et accord du 18 mars 2011 D10

ACCORD DU 10 FÉVRIER 2001 INSTITUANT LE RÉGIME UNIQUE D20

- Accord du 10 février 2001 D20
- Accord du 10 février 2001 : financement au surcoût des retraites AGIRC et ARRCO liquidées à partir de 60 ans D21
- Annexes à l'accord du 10 février 2001 D22

A.S.F/AGFF D30

- Accords D30

AVENANT N° 48 DU 18 JUIN 1998 À L'ACCORD DU 8 DÉCEMBRE 1961 D40

- Avenant n° 48 du 18 juin 1998 : mise en place du régime D40

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES AGIRC ET ARRCO : ACCORD DU 13 NOVEMBRE 2003 D50

- Accord du 13 novembre 2003 D50
- Accord du 16 juillet 2008 - retraites complémentaires AGIRC et ARRCO D51
- Circulaire commune 2008 - 7 - DRE D52
- Accord national interprofessionnel du 25 novembre 2010 D53
- Accord du 30 octobre 2015 D54
- Accord du 17 novembre 2017 D55
- Accord national interprofessionnel du 10 mai 2019 D56

E - IRCANTEC

PRÉSENTATION DU RÉGIME IRCANTEC	E10
■ Bénéficiaires	E10
COTISATIONS	E20
■ Assiette et taux	E20
■ Cas particuliers	E21
CALCUL & ÂGE DE LA RETRAITE	E30
■ Calcul de la Retraite	E30
■ Âge de la retraite	E31
■ Conditions de liquidation	E32
VALIDATION DES DIFFÉRENTES PÉRIODES	E40
■ Validation des services passés non cotisés	E40
■ Rétablissement des services de titulaires sans droit à pension	E41
■ Validations gratuites	E42
■ Points gratuits et surcote	E43
LIQUIDATION & PAIEMENTS	E50
■ Demande de retraite	E50
■ Paiement des allocations	E51
■ Cotisations et impôts	E52
■ Retraite progressive	E53
■ Cumul emploi-retraite	E54
RÉVERSION & CAPITAL DÉCÈS	E60
■ Conditions générales de la réversion	E60
■ Veuf/veuve ou divorcé(e)	E61
■ Orphelins de père et de mère	E62
■ Capital décès	E63

F - RÉGIMES SPÉCIAUX

QUELQUES RÉGIMES SPÉCIAUX

F10

- Banque de France F10
- CAVIMAC - ministre des cultes F11
- CRPCEN - clercs et employés de notaires F12
- IEG (industries électriques et gazières) - Électricité et Gaz de France F13
- Ouvriers de l'État F14
- RATP F15
- SNCF F16
- Personnel de l'Opéra national de Paris F17
- CRM - caisse de retraite des marins F18
- Anciens régimes spéciaux F19

FONCTIONNAIRES CIVILS & CNRACL

F20

- Champ d'application F20
- Constitution du droit F21

RÉGIME DES MINES

F30

- Bénéficiaires F30
- Validation des périodes F31
- Montant de la pension F32
- Réversion F33

G - RÉGIME DES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS (TNS)

ARTISANS - RÉGIME DE BASE

G10

- Bénéficiaires du RSI G10
- Cotisations G11
- Assurance volontaire G12
- Calcul de la retraite G13
- Réversion G14
- Conjoint collaborateur G15

ARTISANS - RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

G20

- Cotisations G20
- Calcul de la retraite G21

COMMERÇANTS & INDUSTRIELS - RÉGIME DE BASE

G30

- Bénéficiaires G30
- Cotisations G31
- Calcul de la retraite - droits propres du titulaire G32
- Conjoint collaborateur G33
- Réversion G34

COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

G40

- Bénéficiaires G40
- Cotisations G41
- Cotisations retraite des conjoints collaborateurs G42

DISPOSITIF DE CUMUL EMPLOI-RETRAITE

G50

- Cumul emploi-retraite G50

RETRAITE DES MICRO-ENTREPRENEURS

G60

- Généralités G60

PENSION DE RÉVERSION COMPLÉMENTAIRE DES ARTISANS, INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS

G70

- Généralités G70

PROFESSIONS LIBÉRALES : RÉGIME DE BASE	G80
■ CNAVPL : organisation du régime	G80
■ Régime d'assurance vieillesse volontaire des conjoints collaborateurs	G81
■ Pension de réversion du régime de base	G82
■ Cumul emploi retraite du régime d'assurance vieillesse de base des professions libérales	G83
PROFESSIONS LIBÉRALES : RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES	G90
■ Caisses de retraite	G90
■ Caisse : CIPAV	G91
■ Caisse : CARPIMKO - auxiliaires médicaux	G92
■ Caisse : CARCDSF « chirurgiens – dentistes » – sages-femmes	G93
■ Caisse : CAVEC	G94
■ Médecins	G95
■ Pharmaciens - biologistes	G96
■ Vétérinaires	G97
■ Notaires	G98
■ Officiers ministériels - officiers publics & des compagnies judiciaires - dirigeants de sociétés	G99
PROFESSIONS LIBÉRALES : AVOCATS	G100
■ Caisse nationale des barreaux français : CNBF	G100
■ Taux des cotisations	G101
■ Départs anticipés carrières longues	G102
■ Retraite complémentaire des avocats	G103
ARTISTES AUTEURS : RÉGIME DE BASE ET COMPLÉMENTAIRE	G110
■ La retraite de base : régime général	G110
■ La retraite complémentaire	G111
EXPLOITANTS AGRICOLES	G120
■ La retraite de base des exploitants agricoles	G120

H - DROITS PERSONNELS NON CONTRIBUTIFS

ASPA - ASI

- | | |
|--|-----|
| ■ Généralités | H10 |
| ■ Allocation supplémentaire d'invalidité | H11 |
| ■ Allocation de solidarité aux personnes âgées | H12 |

Y - ADRESSES UTILES

- | | |
|---|-----|
| ■ CARSAT (caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) | Y10 |
| ■ Institutions AGIRC-ARRCO - groupes | Y20 |
| ■ CICAS (centre d'information et de coordination de l'action sociale) | Y30 |
| ■ APEC | Y40 |
| ■ Régimes spéciaux | Y50 |
| ■ Régime social des indépendants - RSI | Y60 |
| ■ Professions libérales | Y70 |
| ■ Mutualité sociale agricole | Y80 |

Z - INDEX ALPHABÉTIQUE